

# Modalités pour l'inscription des étudiants

Bienvenue dans la procédure d'inscription au lycée des arènes.

Afin de faciliter vos démarches d'inscription en **1<sup>ère</sup> année de BTS,DSAA et DN MADE**, ce document et les instructions qu'il contient sont indispensables :

Pour compléter de dossier :

## 1. Vous disposez d'une connexion Internet et d'une imprimante

Vous trouverez sur le site du lycée des Arènes [arenes.entmip.fr](http://arenes.entmip.fr), l'ensemble des documents nécessaires pour procéder à l'inscription :

- Les documents à compléter
- La liste de ceux à fournir à l'inscription
- Ceux à consulter impérativement

Il vous suffira de télécharger d'imprimer et de renseigner les pièces nécessaires et de vous en munir le jour de l'inscription.

## 2. Vous ne disposez pas du matériel nécessaire à cette procédure dématérialisée

Il vous appartient alors de vous faire connaître auprès du lycée des Arènes (bureau de l'Accueil), qui vous fournira un « dossier papier » contenant l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription.

Dossiers disponibles à partir du 20 juin 2018.

**N.B :** Le Conseil Régional fait bénéficier aux étudiants du dispositif "**Carte Jeune**". Cette carte donne droit à divers avantages qui sont détaillés sur son site. **Elle vous servira** également pour accéder, au quotidien, à notre établissement, ainsi qu'à notre restaurant scolaire. Elle donc obligatoire et vous devez en faire la demande (si vous n'en disposez pas) sur le site internet du conseil régional :

[Demander votre Carte Jeune Région](#)

*Notez que toute inscription ou réinscription au lycée des Arènes suppose la connaissance et l'acceptation de son règlement intérieur et de ses annexes consultable sur [arenes.entmip.fr](http://arenes.entmip.fr)*